

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mercredi 21 septembre 2022	Séance du Mardi 27 septembre 2022
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt et deux, le Vingt-sept septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL	
	Votes : 37	
Présents : 34	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Claude VALERO	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Christiane FLUCRAND (Canet) représentée par Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent SOUCHON (Villeneuve).

Mise à jour de la tarification des spectacles et des ateliers de la saison 2022/2023 du Sillon, scène conventionnée Art en territoire

Monsieur VALERO rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Conseil communautaire a approuvé le 28 Juin 2022 les tarifs des spectacles et les tarifs des ateliers de la saison 2022/2023 du Sillon, scène conventionnée Art en Territoire.

Considérant que depuis, des modifications tarifaires s'avèrent nécessaire.

Monsieur VALERO propose :

Spectacles	Tarifs votés en séance du 28.06.22	Tarifs proposés en séance du 27.09.22
Spectacle prévu le 10 Juin 2023 Le Berger des sons à Saint Roman de Codières avec le Théâtre L'Albarède	9 €	10 € (tarif unique)
Atelier théâtre avec la Cie Le Petit Théâtre de Pain (5 journées en mars 2023)	50 € (adultes) 30 € (moins de 18 ans) Pour 5 journées en Mars 2023	75 € (adultes) 50 € (moins de 18 ans) Pour 4 journées en Mars 2023.

Monsieur VALERO précise :

- L'annulation de la tarification pour l'Atelier théâtre avec la Cie Délit de Façade (5 journées en octobre 2022) : 50€ (adultes) 30€ (moins de 18 ans), en raison de l'annulation de l'atelier.
- L'ajout de la tarification pour un nouvel atelier : L'atelier à chanter autour du spectacle « Humpty Dumpty » le samedi 19 novembre 2022 de 16h à 17h à partir de 6 ans : 6 € / enfant

Enfin, Monsieur VALERO apporte des précisions concernant les tarifs suivants :

- Atelier théâtre enfants à l'année 210 € : L'inscription comprend deux spectacles de la saison.
- Atelier théâtre adultes à l'année : 250 € : L'inscription comprend un abonnement pour 5 spectacles.

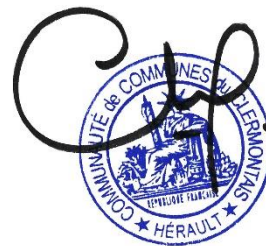
Monsieur REVEL soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les modifications tarifaires des spectacles et ateliers de la saison 2022/2023 du Sillon tels qu'énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221005-2022-09-27-19-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022